

Laayoune, le 24-06-2024

AVIS DE VENTE PAR APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/2025

AVIS BADR N°101-2025-04

L'Ordonnateur des douanes et impôts à Laayoune, porte à la connaissance du public qu'il recevra jusqu'au **08 Juillet 2025 à 16h30**, les **offres de prix concernant un lot des animaux destinés à la vente en douanes** détaillés dans le tableau ci – après.

L'ouverture des plis aura lieu le **«14 Juillet 2025 à 10h30 »** au siège de la Direction Provinciale de Laayoune.

Les lots en vente peuvent être visités, chaque jour pendant les heures légales de travail au **magasins SIBBA sis à Rue NIJER**, aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit.

Conditions de la vente :

- **Les concurrents doivent joindre une attestation fiscale justifiant leur régularité vis-à-vis du fisc (quitus).**
- Les offres sont faites sous plis fermés ;
- Les offres doivent comprendre deux plis fermés distincts,
 - Le premier pli comportant **la caution bancaire ou le document en tenant lieu**, avec photocopie de la carte d'identité nationale ou de toute autre pièce officielle avec référence à l'appel d'offre ouvert et au(x) lot(s) concerné(s) et la mention **« cautionnement »** à transcrire sur le dos du pli ;
 - Le second pli contenant **l'offre de prix et la soumission engagement irrévocable d'achat** avec les mêmes références que dessus et la mention " soumission- engagement ".
- Les offres comprenant ces deux plis fermés seront soit :
 - **Envoyées par courrier postal à Monsieur l'ordonnateur des douanes et impôts indirects à Laayoune : à l'adresse suivante « Av Allal ben Abdellah, siège de la Direction Provinciale de LAAYOUNE »**, sous enveloppe comportant référence à l'appel d'offre avec mention " à n'ouvrir qu'en commission" ;
 - **Qu'elles soient déposées directement contre décharge au bureau de Monsieur l'ordonnateur de Laayoune à la même adresse.**
- La date ultime de la réception des offres est fixée au **08 Juillet 2025 à 16h30**, délai de rigueur. Le cachet de la poste faisant foi ;
- L'ouverture des plis aura lieu en commission conformément à la réglementation en vigueur le **«14 Juillet 2025 à 10h30 »** au siège de la Direction Interprovinciale de Laayoune ;
- Les offres ne comportant pas le cautionnement seront rejetées sans que soient ouvertes les soumissions correspondantes ;
- Il sera dressé un procès-verbal des résultats de l'ouverture des plis et **chaque lot sera adjugé au plus offrant si le prix proposé est jugé satisfaisant pour l'Administration ;**

➤ **Le cautionnement des lots destinés à la vente est fixé au tableau ci-dessous.**

- Au cas où la meilleure offre serait faite par plusieurs soumissionnaires à la fois, ces derniers seront convoqués par la même commission au lieu, date, et heure qu'elle aura fixé pour une enchère restreinte à organiser aux conditions fixées pour les appels d'offres restreints, et la vente finale sera consentie au soumissionnaire le plus offrant retenu par l'Administration ;
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité ;
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les marchandises adjudgées et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause.
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs ;
- L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers ;
- L'acquéreur doit tenir une comptabilité matière des marchandises acquises intégrée à la comptabilité générale de son entreprise le défaut de cette comptabilité entraînera le rejet automatique des justificatifs d'achats en douane qui seraient présentés ultérieurement aux contrôles douaniers.
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes ;
- La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retraitement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de l'adjudication.
- Les données à caractère personnel concernant les participants aux ventes en douane sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects conformément aux dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ce traitement a fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP sous le numéro A-PO-313/2019 délivrée suite à la décision n° 21-2023 du 17/03/2023;
- Le consentement des participants à l'égard du traitement, précité, sera matérialisé par la signature d'un formulaire dont le modèle est en **annexe 1**.

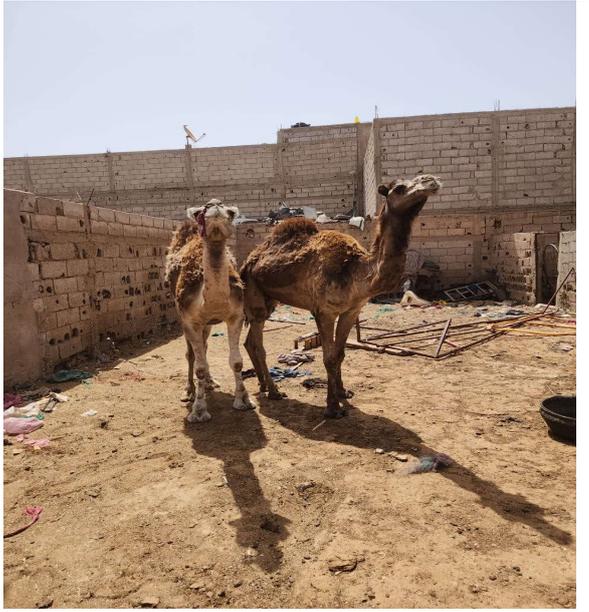
للاطلاع عن شروط البيع يتم الاتصال بمكاتب الجمارك أو عبر شبكة الانترنت بالعنوان التالي:

<http://www.douane.gov.ma/web/guest/ventes-sur-appel-offres-prix>

**L'ordonnateur des douanes et Impôts Indirects
à Laayoune**

BOUAMMATOU YAHIA

LISTE DES ANIMAUX DESTINES A LA VENTE :

Lot n°	Marque	Quantité	Cauton	Photo
101-2025-78	DROMADAIRE SUR PIEDS	02	5 000.00	 A photograph showing two camels standing in a dirt enclosure. The camels are brown and white, facing towards the right. The enclosure is surrounded by brick walls, and there is some debris on the ground.

BANQUE

CAUTION N° :

Nous soussignés Banque
Dont le siège social est à.....
Représentée par Messieurs
Respectivement (qualité)

- Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire depour le montant du cautionnement provisoire concernant l'appel d'offre n°**04/2025** pour l'achat du **lot n°**..... Auprès de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects à Laayoune.
- Le présent cautionnement s'élève à la somme de dh dont le montant sera acquis au profit de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects en cas de non-respect par le soumissionnaire des clauses de l'engagement irrévocable d'achat qu'il a souscrit.
- En outre, nous nous engageons à ne libérer le soumissionnaire de sa caution que sur présentation d'une mainlevée délivrée par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects de Laayoune accompagnée de la présente attestation de caution.

Fait àLe
Bon pour caution (mention à porter en manuscrit)
Cachet et Signature

Annexe n° 1

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT
AUTORISATION CNDP N°A-PO-313/2019
DELIVREE SUITE A LA DECISION N° 21-2023 DU 17/03/2023
(Loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques
à l'égard du traitement des données à caractère personnel)

Je soussigné :

Nom:

Prénom :

CIN:

Déclare avoir été informé que les données à caractère personnel me concernant sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects dans le cadre des ventes en douane.

En outre, je déclare avoir été informé de mes droits d'accès, de rectification et d'opposition à l'usage de ces données, droits que je peux faire valoir en envoyant un mail à l'adresse gmsad@douane.gov.ma.

Fait à le

Signature de la personne concernée (Précédée de la mention « Lu et Approuvé »)